

**Objet :** Valoris – Adoption des budgets de fonctionnement (BO) et d’investissements (BI) pour l’année d’exercice 2021

## Sommaire du dossier

### Mise en contexte

Accompagnés par la direction, les membres du conseil d’administration de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris) ont procédé à la préparation des budgets de fonctionnement et d’investissements pour l’année d’exercice 2021. Les budgets doivent être adoptés par le conseil d’administration de la Régie et soumis pour adoption à la MRC du Haut-Saint-François et la Ville de Sherbrooke.

### Les paramètres d’analyse

Le processus de préparation budgétaire 2021 a été réalisé en étroite relation avec les paramètres du Plan de redressement pour la période 2019-2021. Les mesures de redressement ont guidé les orientations d’analyses financière, opérationnelle et administrative nécessaires à la prise de décision du conseil d’administration et de la direction selon leur champ de responsabilité respectif.

Les principaux paramètres d’analyses utilisés pour l’exercice 2021 dans le cadre de la préparation budgétaire sont les suivants :

#### Fonctionnement (BO)

1. Le tonnage des déchets acheminé par les partenaires s’élèvera à 34 000 tonnes provenant de la Ville de Sherbrooke, 7 000 tonnes des municipalités de la MRC, 2 350 tonnes des municipalités non-membres et 4 500 tonnes d’autres clients;
2. Le tonnage des matières résiduelles organiques dirigé vers le site d’Englobe pour compostage est de l’ordre de 18 500 tonnes (toutes sources incluses);
3. Toutes les activités d’enfouissement et du centre de transfert sous la gouverne de Valoris demeurent opérationnelles et seulement la ligne de tri des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) du Centre de tri multimatières demeure en activité. Le tonnage global projeté à recevoir (toutes catégories de matériaux) considéré pour les fins de l’exercice budgétaire est celui correspondant aux gisements provenant majoritairement des écocentres de la Ville de Sherbrooke et d’autres municipalités locales et régionales (± 25 000 tonnes incluant principalement des encombrants, des agrégats granulaires, des bardeaux d’asphalte et des sols de recouvrement) et de nouveaux clients externes non municipaux (± 30 000 tonnes);
4. Les tarifs de traitement des déchets pour les municipalités membres, les municipalités non-membres et les autres clients sont maintenus au même niveau qu’en 2020, soit respectivement à 241 \$/tonne, à 92 \$/tonne et à 133 \$/tonne;
5. Les tarifs des activités de transbordement et de transport (déchets et organiques) réalisés à notre Centre de transfert à Sherbrooke sont appliqués selon le principe utilisateur-payeur pour un budget équilibré (dépenses versus revenus); ils seront les mêmes qu’en 2020 pour les municipalités membres (transbordement à 6,78 \$/tonne et transport à 12,09 \$/tonne) et les autres clients (transbordement à 7,65 \$/tonne et transport à 12,95 \$/tonne);
6. Le maintien de tous les autres tarifs de traitement en vigueur en 2020 pour les services aux membres, non-membres et autres clients à l’exception de ceux associés aux bardeaux d’asphalte triés ou non-triés, des sols de recouvrement, des branches et souches ainsi que les résidus CRD de qualité entre 50 % et 70 % et les pesées publiques sans service; les nouveaux tarifs s’adaptent à la réalité actuelle du marché et ils seront applicables en début de 2021;
7. Le maintien de la réserve de nivellement de l’enveloppe de dépense pour le remboursement annuel de la dette accumulée, ce telle qu’appliquée dans l’exercice budgétaire 2020 comme mesure de redressement pour assurer l’excédent du paiement au plafond de remboursement annuel fixé à 6M \$ (frais de financement et capital) lequel est projeté pour l’exercice 2023.

8. Le maintien de la réserve financière ajuster temporairement à 18 \$/tonne de déchets enfouis pour l'enveloppe requise au Fonds de fermeture des cellules d'enfouissement 6A et 6B (dépense associée au passif environnemental);
9. Le maintien d'une enveloppe de l'ordre de 200 000 \$ pour le soutien à la mise en œuvre des mesures du Plan de redressement 2019-2021;
10. La réalisation de certains travaux d'investissement à même l'enveloppe de fonctionnement;
11. Une augmentation salariale à 2% pour tout le personnel conformément au contrat de travail actuellement en vigueur (négociation d'une première convention collective avec certains des salariés de la Régie à venir au début de 2021).

#### Programme triennal d'investissement (PTI) et budget d'investissement (BI)

Le Programme triennal d'investissement 2021-2022-2023 présente les projets d'investissements que la Régie projette de consentir pour répondre à ses besoins. Pour 2021, ceux-ci seront principalement associés à deux groupes d'envergure d'intervention:

##### Mineurs

- l'exploitation du site Bury (installations de pesée à l'entrée principale, captage et incinération des biogaz ainsi que l'entretien des deux systèmes de traitement des eaux de lixiviation);
- l'optimisation des opérations de la ligne de tri des résidus CRD (extraction des fins de qualité);

Le financement de ces travaux projetés sera effectué par l'intermédiaire du budget de fonctionnement à même les enveloppes réservées aux domaines d'activités qui les concernent.

##### D'envergure

- à des travaux nécessaires au redémarrage de la ligne de tri des déchets RÉS/ICI (d'origine résidentielle et ICI - institutionnelle, commerciale et industrielle).

Dans le cadre des préparatifs pour le redémarrage de la ligne de tri des déchets RÉS/ICI, la construction d'une plate-forme de compostage, à même le terrain prévu pour la dernière cellule d'enfouissement de l'agrandissement du LET, est projetée pour les matières résiduelles organiques extraites de la ligne de tri afin de les composter et les diriger vers des filières de valorisation autres que celles à des fins d'amendement agro-alimentaire (revégétalisation de sablières et gravières ainsi que des andins de sites miniers ou dégradés, etc.). Au moment de la préparation du budget, le projet fait toujours l'objet de discussions auprès du MELCC et de Recyc-Québec relativement à de multiples modalités reliées à la concrétisation d'une entente pour un projet pilote sur 5 ans.

Dans le cas de ces travaux d'investissement d'envergure, leur réalisation est **CONDITIONNELLE**:

- ✓ à l'autorisation de la réalisation du projet-pilote ci-haut mentionnée, laquelle donnerait accès à l'obtention d'une contribution substantielle ( $\pm$  50 à 60 %) provenant du nouveau volet du Programme de subvention pour le traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) du Québec et
- ✓ à une autre contribution financière minimale de 10 % du Fonds vert municipal (FVM) de la Fédération canadienne des municipalités.
- à la valorisation des biogaz captés et pompés de la masse des déchets du LET actuellement en exploitation pour les diriger vers des utilisateurs potentiels intéressés; ce projet est le même qui faisait partie des projets potentiels envisagés au BI 2020.

La réalisation de ce projet majeur s'effectuera avec un financement privé seulement. Un appel d'opportunité sera adressé publiquement pour établir la meilleure option, tant du point de vue financier qu'environnemental pour la Régie. Valoris anticipe des revenus de royauté pour chaque mètre cube de gaz brut acheminé aux installations de valorisation situées sur son site.

#### **Les enveloppes budgétaires 2021**

Au terme des rencontres de travail, les budgets de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice budgétaire 2021 sont présentés ci-après :

### Budget de fonctionnement (BO)

Par rapport au budget 2020, qui s'élevait à 16 457 649 \$, le prochain budget de fonctionnement sera de 17 957 292 \$, une hausse de l'ordre de 9 % ( $\pm 1,5$  M \$).

Cette augmentation du budget de fonctionnement par rapport à 2020 est associée principalement à :

- Au rehaussement des activités de la ligne de tri CRD avec la réception projetée de quelques 30 000 tonnes de résidus CRD supplémentaires provenant de divers clients externes qui seront triés et dirigés, le cas échéant, vers des filières de valorisation ; le bilan revenus/dépenses permettrait un surplus provisionnel anticipé de l'ordre de 664 000 \$ ( $\pm 3,7$  %) au terme de l'année d'exercice ;
- Au maintien de la réserve de nivellement de l'enveloppe pour le remboursement annuel de la dette accumulée qui s'élèvera à 1 256 084 \$ (comparable à 2020) pour assurer l'excédent du paiement au plafond de remboursement annuel fixé à 6M \$. Cependant, l'admissibilité à des aides financières de différents programmes de subvention gouvernementale pour la réalisation des projets d'investissements nécessaires aux activités de la Régie permettrait de réduire en proportion ledit plafond de 6 M\$ fixé par le conseil d'administration de la Régie et, par conséquent, d'entraîner une réduction de la tarification directe imposée aux municipalités membres dont l'importance ne peut pas être précisée à ce moment. Beaucoup d'efforts sont consentis à cette fin.

Bien qu'il y ait augmentation de l'enveloppe budgétaire de fonctionnement, le conseil d'administration a été en mesure de maintenir pour 2021 tous les tarifs de gestion des déchets au niveau de 2020.

### Budget d'investissement (BI)

Comme indiqué précédemment, le Programme des investissements projetés pour l'exercice 2021 prévoit des travaux associés aux activités opérationnelles et d'autres investissements nécessitant une contribution substantielle et conditionnelle à des contributions gouvernementales ou privées. On retrouve au tableau F3, en annexe, la liste de ces projets projetés.

Une enveloppe budgétaire de 27 316 000 \$ y est associée, dont 20 500 000 \$ seraient financés par des tiers (gouvernements ou privés) et **6 816 000 \$ à la charge de Valoris** (incluant une enveloppe de 4,5 M\$ qui serait investie conditionnellement à la contribution gouvernementale de la part ci-haut mentionnée).

1. Investissements associés à la réalisation de certaines activités opérationnelles de la Régie  
2 016 000 \$ financés à même le budget de fonctionnement

#### **Opération du site Bury**

- |  |              |
|--|--------------|
| • Poste de pesée, drainage, sécurité, écran végétal, champ d'épuration | 1 620 000 \$ |
| • Traitement des lixiviats – pompage                                   | 20 000 \$    |
| • Captage et pompage des biogaz  | 26 000 \$    |

#### **Opération du centre de tri multimatières**

- |  |            |
|--|------------|
| • Ligne résidus CRD - Optimisation du tri des fins | 100 000 \$ |
|--|------------|

#### **Opération du centre de transfert**

- |  |            |
|--|------------|
| • Restauration de 2 des 5 remorques planchers mobiles (phase 1 de 3) | 250 000 \$ |
|--|------------|

2. Investissements majeurs associés à la réalisation de projets d'envergure de la Régie  
25 300 000 \$ dont 4,8 M\$ financés par Valoris

#### **Redémarrage de la ligne de tri RÉS/ICI**

- |  |                     |
|--|---------------------|
| • Plate-forme de compostage (organiques extraites des déchets) | 14 000 000 \$       |
| Financement Valoris – par règlement d'emprunt (Max)            | <u>4 500 000 \$</u> |
| Financement PTMOBC et FVM (Min)                                | 9 500 000 \$        |

**Opération du centre de tri multimatières**

- Chargeur (fin de vie utile) 300 000 \$  
Financement Valoris – par règlement d'emprunt

**Valorisation des biogaz (partenariat avec contribution privée seulement)**

- Construction et opération des infrastructures d'affinage 11 000 000 \$  
(Projet 2020 reconduit avec coût mis à jour d'année en année)

Chaque projet d'investissement, avant d'être autorisé à réaliser et à financer, fera l'objet d'une analyse décisionnelle de la part du Conseil d'administration sur la base des documents (plans et estimations) et arguments présentés à leur appui par la Direction générale.

Documents joints : Budgets de fonctionnement et d'investissements 2021 de la Régie Valoris

**Impact financier**

- Aucune implication financière :
- Prévu au budget : nouveau budget**
- Non prévu au budget :

**Recommandations**

- Considérant les paramètres d'analyse utilisés dans le processus budgétaire 2021;
- Considérant l'implantation des mesures identifiées au PLAN DE REDRESSEMENT 2019-2021;
- Considérant les besoins opérationnels et en investissement pour assurer les activités à la charge de Valoris;

Proposé et résolu à l'unanimité que les budgets de fonctionnement et d'investissements 2021 de la Régie, joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante, sont adoptés et déposés.

**Préparé par :** Denis Gélinas  
**Approuvé par :** Denis Gélinas  
**Date :** 2020-10-29

**TABLEAU F3 - Projets d'investissement projetés**

		BUDGET 2021		PROJETÉ		Commentaires
		RETENU VALORIS	RETENU TIERS	2022	2023	
24 LET - FERMETURE CELLULE 6	FONDS FERMETURE			2 800 000		Inclus BO 2020 et 2021 (contribution 18\$/tm) Fin de vie utile
25 LET - REMPLACEMENT DES POMPES (4)	BO 2021	20 000				
26 LET - RÉPARATIONS MINEURES TORCHÈRE	BO 2021	10 000				
27 LET - REMPLACEMENT VIEUX PUIITS DE BIOGAZ	BO 2021	16 000				
28 LET - VALORISATION BIOGAZ			11 000 000			Revenus royauté (?\$/m <sup>3</sup> ) Investissement par tiers Incluant relocalisation
29 LET - BIOGAZ REMPLACEMENT TORCHÈRE	Règlement d'emprunt projeté			1 500 000		
30 CENTRE DE TRI LIGNE RÉS/ICI DOUCHES D'URGENCE	BO 2022			125 000		
31 CENTRE DE TRI - LIGNE CRD OPTIMISATION (FINS)	BO 2021	100 000				
32 CENTRE DE TRI - CHARGEUR	Règ. 26	300 000				Fin de vie utile
33 INFRASTRUCTURE DE COMPOSTAGE DE MRO	Rég. 27	4 500 000	9 500 000			Financement tiers /PTMOBC/Fonds Mun. Vert
34 CENTRE DE TRI ENTREPOSAGE POLYVALENT (PHASE 2)	Règlement d'emprunt projeté			2 000 000		Gestion des stocks (IN/OUT) CRD et RÉS
35 CENTRE DE TRI - LIGNE RES OPTIMISATION	Règlement d'emprunt projeté			143 000		
36 SITE - CONSOLIDATION ÉCRAN VÉGÉTAL ch. Maine Central	BO 2021	10 000				
37 SITE - CORRECTION DU DRAINAGE DES FOSSÉS	BO 2021	25 000				
38 SITE - REMPLACEMENT CHAMP D'ÉPURATION VERS TRAITEM	BO 2021	60 000				
39 SITE - SÉCURITÉ DU SITE (PHASE 2)	BO 2021	25 000				
40 SITE - RÉAMÉNAGEMENT POSTES PESÉE	BO 2021	1 500 000				
41 CENTRE DE TRANSFERT - PLANCHERS MOBILE (1 DE 3)	BO 2021 - Centre transfert	250 000			250 000	Ph. 2 en 2023 et Ph. 3 en 2025
<b>TOTAL PROJETS IMMOBILISATIONS PROJETÉS</b>		<b>6 816 000</b>	<b>20 500 000</b>	<b>6 568 000</b>	<b>250 000</b>	
	<b>TOTAL 2020</b>		<b>27 316 000</b>			
<b>FINANCEMENT PROPOSÉ</b>						
		<b>Valoris (\$)</b>	<b>Tiers</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Commentaires</b>
Projets payés comptant (BO 2021)	25-26-27-30-31-36-37-38-39-40-41	2 016 000				Aucun impact budgétaire Remboursement dette à partir de 2022 (,3M\$) et 2023 (8,143\$)
Projets payés entièrement ou en partie par un tiers	28-33		20 500 000			
Projets payés par règlements d'emprunt	32-33-41	4 800 000		3 768 000		
FONDS FERMETURE LET	24	0		2 800 000		
<b>TOTAL FINANCEMENT VALORIS</b>		<b>6 816 000</b>	<b>6 816 000</b>	<b>3 768 000</b>		
<b>TOTAL FINANCEMENT TIERS</b>		<b>20 500 000</b>	<b>20 500 000</b>	<b>2 800 000</b>		
			<b>27 316 000</b>			

	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>	<b>F</b>
<b>DESCRIPTION</b>	<b>RÉSULTATS 2 019</b>	<b>BUDGET 2 020</b>	<b>BUDGET 2 021 BASE</b>	<b>DANI OBLIGA- TOIRES</b>	<b>DANI OPTIONS F3</b>	<b>R OU NR BUDGET 2 021 PROPOSÉ C+D+E+H</b>
REVENUS DE TARIFICATION-DÉCHETS	10 219 227	11 401 500	10 695 700			
CONSTRUCTION RÉNOVATION DÉMOLITION	1 251 230	915 182	2 673 675			
REVENUS DE TRI	129 994	90 000	250 000			
AUTRES REVENUS DE TARIFICATION	267 752	121 975	108 000			
SUBVENTION	16 000	16 000	20 000			
REVENUS DU SITE (LOCATION-PESÉES)	326 665	244 622	233 270			
REVENU REDEVANCES	1 179 814	1 205 984	1 148 400			
REVENUS CENTRE DE TRANSFERT	1 470 601	1 052 847	1 398 868			
REVENUS TRANSPORT PUTRESCIBLES	-	189 592	193 384			
REVENUS TRAITEMENT PUTRESCIBLES	1 174 947	1 174 946	1 190 995			
AUTRES REVENUS	(75 486)	45 000	45 000			
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>15 960 744</b>	<b>16 457 649</b>	<b>17 957 292</b>			
SALAIRE ADMINISTRATION GÉNÉRALE	623 709	549 183	261 040			
SALAIRE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	97 693	100 145	102 148			
SALAIRE ENFOUISSEMENT	288 172	375 948	445 771			
SALAIRE TRI ET CONDITIONNEMENT	318 571	246 566	637 145			
SALAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	18 149	14 101	14 395			
BENEFICES MARGINAUX	308 208	339 583	471 783			
FRAIS ADMINISTRATIFS	829 092	130 775	260 697			
TAXES ET ASSURANCES	233 788	254 102	261 725			
ÉLECTRICITÉ	213 854	157 448	370 320			
DEPENSES REDEVANCES	1 212 965	1 243 634	1 193 400			
ENTRETIEN SITE	57 774	308 590	238 196		1 620 000	NR
PASSIF ENVIRONNEMENTAL	525 822	1 121 870	1 044 225			
ENTRETIEN MATÉRIEL ROULANT	221 538	216 000	310 500			
ENTRETIEN LES	241 741	188 010	227 250			
ENTRETIEN LET	253 554	130 700	167 535		20 000	NR
ENTRETIEN BIOGAZ	29 231	25 000	60 000		26 000	NR
DÉPENSES PARC ENVIRONNEMENTAL	13 776	37 300	26 000			
PARC ÉCO-INDUSTRIEL	-	-	50 000			
TRANSPORT PUTRESCIBLES	-	188 455	178 347			
TRAITEMENT PUTRESCIBLES	1 241 015	1 140 212	1 013 329			
ENTRETIEN CENTRE DE TRI	504 738	451 022	548 750		100 000	NR
DEPENSES CENTRE DE TRANSFERT	772 162	1 052 596	1 397 154			
PLAN DE REDRESSEMENT	-	225 870	200 000			
DÉFICIT	1 561 949	-	-			
TRANSFERT AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	1 759 248	644 500	-			
ÉVACUATION DES EAUX LIXIVIAT	-	181 000	-	120 000		
REMBOURSEMENT REGL 20 2018	300 000	1 210 000	-			
SOMMATION	-	-	-			
FRAIS DE FINANCEMENT	1 277 188	1 014 236	686 249			
PAIEMENT DE LA DETTE	2 707 400	3 660 900	3 985 300			
RÉSERVE - NIVELLEMENT DE LA DETTE	-	1 249 902	1 256 084			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>15 611 334</b>	<b>16 457 649</b>	<b>15 407 345</b>	<b>120 000</b>	<b>1 766 000</b>	<b>17 293 345</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>349 411</b>	<b>(0)</b>	<b>2 549 947</b>			<b>663 947</b>

COMMENTAIRES (F3)

immos 36-37-38-39-40  
18\$ tm fermeture

immo 25  
immos 26-27

immo 31

Réserve provisionnelle ± 3,7%

\* DANI = Demande additionnelle non intégrée

R = Récurrent  
NR = Non récurrent

Colonne C (retrait)
- directeur usine
- personnel usine

### Valoris - BO 2021 - Répartition des dépenses

